



LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

VILLE DE BRUNOY

EXTRAIT DU REGISTRE des DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nbre de Conseillers : 35
Nbre de Présents : 31
Nbre d'Absents excusés avec pouvoir : 4
Nbre d'Absent(s) excusé(s) : 0

Délibération N° : 25.025/K

OBJET : MOTION DU CONSEIL MUNICIPAL DE BRUNOY DEMANDANT AU MINISTRE DE L'INTERIEUR DES RENFORTS D'EFFECTIFS DE POLICE NATIONALE SUR L'AGGLOMERATION VAL D'YERRES VAL DE SEINE

SEANCE DU 27/03/2025

LE JEUDI VINGT-SEPT MARS DEUX MILLE VINGT-CINQ A 19H07, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Bruno GALLIER.

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE :

Monsieur Nicolas DOHIN, Adjoint au Maire a été désigné(e) comme secrétaire de séance.
Monsieur Nicolas DOHIN, Adjoint au Maire procède à l'appel des Conseillers.

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur Bruno GALLIER, Madame Valérie RAGOT, Monsieur Eric ADAM, Monsieur Jérôme MEUNIER,
Madame Marie-Hélène EUVRARD, Monsieur Timotée DAVIOT, Madame Nathalie DOHUU,
Monsieur Nicolas DOHIN, Madame Céline PAVILLON, Monsieur Dominique SERGI,
Madame Claudine ROSSIGNOL, Madame Nathalie ALCARAZ, Monsieur François FAREZ,
Madame Clarisse ANDRÉ, Monsieur Franck PEROIS, Madame Christie GEY,
Monsieur Manuel DE CARVALHO, Monsieur Jean FIORESE, Monsieur Nourdine SEDRATI,
Madame Evelyne BERTELLI, Monsieur Guillaume PEYTAVIN, Madame Fatiha AKHSIL,
Monsieur Serafino SERRAVALLE, Madame Françoise JUNGFER BOUVIER, Monsieur Serge BADENS,
Monsieur Eric BASSET, Madame Henriette SPIEGEL, Monsieur Jean-Marc TREUIL,
Monsieur Jean-Michel MATHY, Madame Agnès BONAFIOUS, Monsieur Kilé Olivier YENGE

POUVOIRS :

Madame Sandrine LAMIRÉ a donné pouvoir à Monsieur Bruno GALLIER,
Monsieur Lionel SENTENAC a donné pouvoir à Monsieur Jérôme MEUNIER,
Madame Elisabeth FALOU a donné pouvoir à Monsieur Eric ADAM,
Monsieur Arnaud DEGEN a donné pouvoir à Monsieur Kilé Olivier YENGE

Ville de Brunoy - Place de la Mairie - BP 83 - 91805 Brunoy cedex

Tél. : 01 69 39 89 89 - Fax : 01 60 46 30 89 - Courriel : monsieurlemaire@mairie-brunoy.fr - www.brunoy.fr

Tout courrier doit être adressé impersonnellement à M. le Maire

SEANCE DU 27/03/2025

OBJET : MOTION DU CONSEIL MUNICIPAL DE BRUNOY DEMANDANT AU MINISTRE DE L'INTERIEUR DES RENFORTS D'EFFECTIFS DE POLICE NATIONALE SUR L'AGGLOMERATION VAL D'YERRES VAL DE SEINE

Le Conseil Municipal,

VU la note explicative de synthèse de Monsieur Le Maire,

VU l'ordonnance n°2021-1310 et le décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021 portant sur la réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur des actes des Collectivités territoriales et leurs groupements, à compter du 1^{er} juillet 2022,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le courrier de M. le Maire de Brunoy à M. le Ministre de l'Intérieur en date du 13 janvier 2025, relatif au manque de postes de commissaire sur les commissariats de l'agglomération Val d'Yerres Val de Seine,

VU la réponse de M. le Ministre de l'Intérieur à M. le Maire de Brunoy,

VU le courrier de M. le Maire de Brunoy à Mme la Préfète de l'Essonne, en date du 13 février 2025, relatif aux problèmes d'effectifs de la Police nationale sur l'agglomération Val d'Yerres Val de Seine,

VU le courrier de M. le Maire de Brunoy à M. le Ministre de l'Intérieur, en date du 04 mars 2025, relatif aux problèmes d'effectifs de la Police nationale sur l'agglomération Val d'Yerres Val de Seine,

CONSIDERANT les besoins de sécurité important sur le territoire exprimés par les habitants, les attentes fortes en matière de protection;

CONSIDERANT les enjeux de sécurité du territoire principalement marqués par des atteintes aux biens et les phénomènes de rixes entre bandes rivales,

CONSIDERANT les résultats positifs obtenus en matière de sécurité, sur les atteintes aux biens notamment, résultats dont la fragilité nécessite la constance des moyens,

CONSIDERANT les effectifs actuels de la Police nationale, affectés à la voie publique et à l'investigation, comme très insuffisants au regard des attentes des habitants et des enjeux de sécurité,

SEANCE DU 27/03/2025

OBJET : MOTION DU CONSEIL MUNICIPAL DE BRUNOY DEMANDANT AU MINISTRE DE L'INTERIEUR DES RENFORTS D'EFFECTIFS DE POLICE NATIONALE SUR L'AGGLOMERATION VAL D'YERRES VAL DE SEINE

CONSIDERANT la charge de travail pesant sur les effectifs actuels affectés à la voie publique de la Police nationale, charge qui pèse fortement sur les conditions de travail des fonctionnaires qui maintiennent, malgré tout, un très haut niveau d'engagement et de service,

CONSIDERANT les conséquences directes de ce manque d'effectifs de voie publique, notamment sur les délais d'intervention et la disponibilité des équipages,

CONSIDERANT la charge de travail incombant aux enquêteurs et aux fonctionnaires en charge de l'investigation dont l'ampleur est telle, qu'elle fait peser un risque sur l'instruction et le suivi des plaintes,

CONSIDERANT le report de plus en plus important, en conséquence de ce manque d'effectifs, des missions sur les polices municipales qui, en dépit de la parfaite complémentarité avec la Police nationale, ne disposent pas des mêmes prérogatives et moyens d'actions ,

CONSIDERANT la motion du Conseil municipal de Brunoy demandant au Ministre de l'intérieur des renforts d'effectifs de Police Nationale sur l'agglomération Val d'Yerres Val de Seine, ci-annexée,

Après en avoir délibéré,

ADOpte

34 Voix Pour, 1 Abstention

ARTICLE 1 : DEMANDE à M. le Ministre de l'Intérieur de donner à l'agglomération Val d'Yerres Val de Seine, les moyens en effectifs affectés à la voie publique et à l'investigation.

SEANCE DU 27/03/2025

OBJET : MOTION DU CONSEIL MUNICIPAL DE BRUNOY DEMANDANT AU MINISTRE DE L'INTERIEUR DES RENFORTS D'EFFECTIFS DE POLICE NATIONALE SUR L'AGGLOMERATION VAL D'YERRES VAL DE SEINE

ARTICLE 2 : DEMANDE à M. le Ministre de l'Intérieur de considérer le territoire comme prioritaire et de garantir ainsi aux villes, la présence nécessaire et pérenne d'effectifs en nombre suffisant de fonctionnaires de Police.

ARTICLE 3 : DEMANDE à M. le Ministre de l'Intérieur une prise en compte réelle et urgente de la problématique des effectifs de la Police nationale, sur l'agglomération et la Ville de Brunoy.

ARTICLE 4 : DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et notification.

Et ont signé les membres présents,

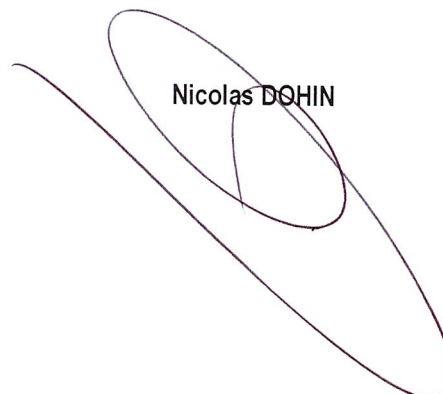
Pour extrait certifié conforme,

Fait à Brunoy, le 28/03/2025

Le Maire,
Vice-Président de la Communauté d'agglomération
Val d'Yerres Val de Seine

Bruno GALLIER

Le Secrétaire de séance


Nicolas DOHIN

Acte publié sur le site de la Ville le : 31/03/2025

Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Délibération

Numéro attribué à l'acte : 25.025/K

Objet de l'acte : MOTION DU CONSEIL MUNICIPAL DE BRUNOY DEMANDANT AU MINISTRE DE L'INTERIEUR DES RENFORTS D'EFFECTIFS DE POLICE NATIONALE SUR L'AGGLOMERATION VAL D'YERRES VAL DE SEINE

Thème Préfecture : 6 - Libertés publiques et pouvoirs de police / 1 - Police municipale

Transaction Préfecture : 091-219101144-20250327-BRU_DE_24676_1-DE

Date de l'acte : 27/03/2025

Identifiant unique de l'acte : BRU_DE_24676_1

Date de réception en Préfecture : 28 mars 2025

**MOTION DU CONSEIL MUNICIPAL DE BRUNOY
DEMANDANT AU MINISTRE DE L'INTERIEUR DES RENFORTS D'EFFECTIFS
DE POLICE NATIONALE SUR L'AGGLOMERATION VAL D'YERRES VAL DE SEINE**

SEANCE DU 27 MARS 2025

EXPOSE DES MOTIFS :

Depuis plusieurs années, depuis la réforme territoriale de la Police nationale, et plus fortement encore depuis ces derniers mois, les effectifs de la Police nationale du territoire Val d'Yerres Val de Seine, des commissariats de Brunoy, Draveil et Montgeron, apparaissent comme très insuffisants, au regard de l'ampleur des missions et du besoin de sécurité grandissant revendiqué par les habitants.

Cette insuffisance d'effectifs compromet les missions du quotidien et tout particulièrement celles exercées par les **fonctionnaires affectés sur la voie publique**. En théorie déjà, ces effectifs sont en nombre très limités, duquel il convient de soustraire la réalité des absences et des mutations, des mouvements de personnels qui s'effectuent dans des incertitudes et des délais de remplacement beaucoup trop longs.

Les principales difficultés résultant de cette insuffisance d'effectifs pèsent sur les fonctionnaires de Police eux-mêmes, qui doivent palier à ces carences, se réorganiser sans cesse, prendre à leur charge des missions toujours plus nombreuses et complexes, dans une quotité de travail telle, qu'elle affecte leurs conditions de travail, leur temps de repos, jusqu'à leur vie familiale et personnelle. Elle se traduit enfin sur le moral de ces fonctionnaires, dont l'engagement et la volonté de servir se trouvent compromis par ce manque de moyens ne leur permettant pas d'assurer pleinement leurs missions.

Les témoignages sont nombreux et les exemples éloquentes sur les conséquences au quotidien, de ce manque d'effectifs qui se manifestent en particulier par des délais d'intervention souvent très longs ou encore, la disponibilité réduite des personnels et des équipages, notamment la nuit.

Cette insuffisance d'effectifs se répercute également sur les Villes, et principalement sur leurs polices municipales. Bien que complémentaire de la Police nationale avec laquelle les relations demeurent basées sur la confiance, dans un véritable partenariat, la Police municipale ne dispose cependant des mêmes prérogatives ni des mêmes moyens d'actions que la Police nationale. Or, les sollicitations de cette dernière à l'égard de la Police municipale se font de plus en plus importantes, et au surplus de leurs missions de proximité déjà conséquentes. Si les moyens (augmentation des effectifs de la Police municipale, vidéoprotection, équipements, formations ...) dispensés par les Villes sont croissants, ils ne peuvent toutefois venir se substituer aux missions régaliennes de l'Etat.

Cette insuffisance d'effectifs vient en contradiction avec les besoins de sécurité attendus des habitants. Ces derniers expriment, au-delà de la considération et de l'attachement qu'ils portent à la Police nationale, une attente forte en matière de protection ainsi qu'en témoignent les expressions recueillies et toutes les enquêtes d'opinion. Elle est en contradiction avec les enjeux de sécurité du territoire particulièrement connus et documentés et qui reposent sur une problématique majoritaire d'atteinte aux biens ainsi que sur les phénomènes de rixes entre bandes rivales.

Si la ville de Brunoy a, dans un travail en profondeur et en commun avec les forces de sécurité de l'Etat, contenu et diminué fortement les vols par effraction en mettant en place des dispositifs innovants et une communication efficace, ces bons résultats demeurent fragiles et leur tenue ne peut être garantie que par un maintien et un renforcement des moyens nécessaires.

Cette insuffisance d'effectifs concerne enfin le **dimensionnement des équipes d'enquêteurs** sur le territoire. Moins visible des habitants, leur rôle est absolument essentiel dans le rouage de la chaîne judiciaire. Le manque d'enquêteurs en charge de l'investigation est particulièrement criant sur le territoire. En témoignent le nombre de plaintes en cours pour chacun d'eux, avec les risques de ne pouvoir en assurant le suivi nécessaire, tant sur le plan judiciaire que vis-à-vis des victimes avec lesquelles les enquêteurs sont en prises directes. Nombreux sont les habitants qui se désespèrent de ne trouver aucune suite à leur plainte, ni réparation à leur préjudice.

Manque de fonctionnaires sur la voie publique, manque d'enquêteurs dans le cadre du suivi des plaintes, report important des missions sur la Police municipale qui ne dispose pas des mêmes dispositions réglementaires à agir, la situation des effectifs sur le territoire et la Ville de Brunoy constitue une véritable difficulté, laquelle ne saurait prospérer au risque de faire peser pour les fonctionnaires de Police et pour les habitants de la Ville des risques importants, nourrissants tous les excès et toutes les rancœurs.

La Ville de Brunoy, attachée à la sécurité des habitants dont elle a fait l'une de ses grandes priorités, demande à M. le Ministre de l'Intérieur de considérer la problématique des effectifs sur le territoire Val d'Yerres Val de Seine, comme une urgence et une nécessité absolue.

VU ce qui a été ci-dessus exposé ;

VU le courrier de M. le Maire de Brunoy à M. le Ministre de l'Intérieur en date du 13 janvier 2025, relatif au manque de postes de commissaire sur les commissariats de l'agglomération Val d'Yerres Val de Seine,

VU le courrier de M. le Maire de Brunoy à Mme la Préfète de l'Essonne, en date du 13 février 2025, relatif aux problèmes d'effectifs de la Police nationale sur l'agglomération Val d'Yerres Val de Seine ;

VU le courrier de M. le Maire de Brunoy à M. le Ministre de l'Intérieur, en date du 04 mars 2025, relatif aux problèmes d'effectifs de la Police nationale sur l'agglomération Val d'Yerres Val de Seine ;

VU la réponse de M. le Ministre de l'Intérieur à M. le Maire de Brunoy

CONSIDERANT les **besoins de sécurité** important sur le territoire exprimés par les habitants, les attentes fortes en matière de protection;

CONSIDERANT les **enjeux de sécurité du territoire** principalement marqués par des atteintes aux biens et les phénomènes de rixes entre bandes rivales;

CONSIDERANT les **résultats positifs obtenus en matière de sécurité**, sur les atteintes aux biens notamment, résultats dont la fragilité nécessite la constance des moyens ;

- CONSIDERANT** les effectifs actuels de la Police nationale, affectés à la voie publique et à l'investigation, comme très insuffisants au regard des attentes des habitants et des enjeux de sécurité ;
- CONSIDERANT** la charge de travail pesant sur les effectifs actuels affectés à la voie publique de la Police nationale, charge qui pèse fortement sur les conditions de travail des fonctionnaires qui maintiennent, malgré tout, un très haut niveau d'engagement et de service ;
- CONSIDERANT** les conséquences directes de ce manque d'effectifs de voie publique, notamment sur les délais d'intervention et la disponibilité des équipages ;
- CONSIDERANT** la charge de travail incombant aux enquêteurs et aux fonctionnaires en charge de l'investigation dont l'ampleur est telle, qu'elle fait peser un risque sur l'instruction et le suivi des plaintes;
- CONSIDERANT** le report de plus en plus important, en conséquence de ce manque d'effectifs, des missions sur les polices municipales qui, en dépit de la parfaite complémentarité avec la Police nationale, ne disposent pas des mêmes prérogatives et moyens d'actions ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- DEMANDE** à M. le Ministre de l'Intérieur de donner à l'agglomération Val d'Yerres Val de Seine, les moyens en effectifs affectés à la voie publique et à l'investigation ;
- DEMANDE** à M. le Ministre de l'Intérieur de considérer le territoire comme prioritaire et de garantir ainsi aux villes, la présence nécessaire et pérenne d'effectifs en nombre suffisant de fonctionnaires de Police;
- DEMANDE** à M. le Ministre de l'Intérieur une prise en compte réelle et urgente de la problématique des effectifs de la Police nationale, sur l'agglomération et la Ville de Brunoy.